



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet Sustainability & Greening Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation EQ447-160412/A	Date 2016-06-02
Client Reference No. - N° de référence du client EQ447-160412	Amendment No. - N° modif. 002
File No. - N° de dossier TOR-6-39005 (018)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-018-7102	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2016-04-28	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-06-14	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Pan, Long	Buyer Id - Id de l'acheteur tor018
Telephone No. - N° de téléphone (905) 615-2076 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

LA MODIFICATION N° 002 VISE À

- 1. MODIFIER LA DDP ET À RÉPONDRE À DES QUESTIONS DU SECTEUR PRIVÉ.**
- 2. REPOUSSER LA DATE DE CLÔTURE DE LA DDP AU 14 JUIN 2016 À 14 H.**

Modification n° 001

Référence :

DDP

Modification n° 001 :

L'article 6.1, Exigences en matière de sécurité, est supprimé et remplacé par ce qui suit :

6.1 Exigences en matière de sécurité

1. Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'émission de l'offre à commandes :
 - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la partie 7A – Offre à commandes;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la partie 7A – Offre à commandes;
 - c) l'offrant doit fournir le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
2. On rappelle aux offrants d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'émission de l'offre à commandes, pour permettre à l'offrant retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion du responsable de l'offre à commandes.
2. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences en matière de sécurité, les offrants doivent consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-eng.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-eng.html>) website.

Modification n° 002

Référence

DDP

Modification 001

L'agrément professionnel suivant est ajouté par les présentes à la liste de l'article 4.1.1.2 Critères techniques cotés, P3 : Tableau des capacités de l'entreprise, Certifications

Architecte, Ordre des architectes de l'Ontario

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question n° 002

Référence :

DDP

Question 002 :

L'article M3. a) stipule : « *Toutes les personnes proposées doivent être employées directement par l'offrant (ou par l'une des entreprises formant la coentreprise); les sous-traitants ne seront pas pris en considération.* » Le terme coentreprise n'est pas défini explicitement dans la DDP. Nous avons passé un accord de collaboration formelle, signé par les parties, avec une autre entreprise d'experts-conseils bien connue pour les besoins de ce contrat. Nous estimons que cela correspond à l'esprit de l'attention de vos attentes concernant la « coentreprise ». Veuillez confirmer si cela est acceptable.

Réponse 002 :

Veuillez consulter : **2006** (2016-04-04) Instructions uniformisées – Demande d'offres à commandes – Biens ou Services – Besoins concurrentiels, décrits dans la DDP, article 2.1, Instructions, clauses et conditions uniformisées. Les soumissionnaires sont tenus de satisfaire à la définition de coentreprise qui figure à l'article 17 de la clause CUA 2006.

Question 003

Référence :

DDP

Question 003 :

Sous Exigences en matière de sécurité, alinéa 6.1b), il est indiqué que « *les individus qui sont proposés par l'offrant qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité, comme indiqué à la Partie 7A –Offre à commandes* ». L'alinéa 6.1c) stipule que « *l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé* ». Nous disposons de la cote de sécurité requise pour l'organisation et un certain nombre d'individus désignés possèdent la cote de sécurité personnelle du niveau fiabilité (ou plus). Cependant, certaines personnes n'ont pas encore eu l'occasion de se soumettre aux vérifications de TPSGC. La vérification de ces personnes pourrait-elle avoir lieu immédiatement après l'adjudication du contrat; d'après leur expérience, c'est ce qui se passe avec les autres contrats fédéraux.

Réponse 003 :

Veuillez consulter la modification 001. On rappelle aux offrants qu'ils doivent obtenir les cotes de sécurité requises rapidement. Tout report d'émission d'une offre à commandes pour permettre à l'offrant retenu d'obtenir la cote de sécurité requise sera laissé à l'entière discrétion du responsable de l'offre à commandes.

Question n° 004

Référence :

DDP

Question 004 :

Concernant l'inclusion de la clause du guide des CCUA M3020T (2016-01-28) Statut et disponibilité des ressources – Offre. Cette clause stipule que « *si, pour des raisons hors de son contrôle, l'offrant est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans son offre, l'offrant peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience semblable. L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes de la raison du remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Aux fins de cette clause, seules les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle de l'offrant : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou à résiliation par manquement d'une entente.* »

Cette clause offre une protection au Canada et se justifie pour les hauts responsables (p. ex., les personnes qui ont plus de 10 ans d'expérience). Cependant, elle limite gravement la capacité de l'équipe d'offrir des ressources supplémentaires hautement qualifiées non précisées dans la trousse d'offre (en raison de la nature restrictive des conditions de soumission). Compte tenu de la nature diversifiée des travaux prévus, il est probable que des ressources supplémentaires pourraient être mobilisées au profit du Canada si cette clause est modifiée ou supprimée. Les détails précisés dans la « Clause 2035 08 (2008-05-12) Remplacements de personnes précises » qui fait partie des « 2035 (2016-04-04), Conditions générales – Grande complexité – Services » semblent plus adéquat (et ces conditions générales sont également données en référence). Est-il possible de supprimer la référence à la clause du Guide des CCUA M3020T (2016-01-28) statut et disponibilité des ressources – Offre, et de se fier à une clause semblable, mais plus souple, la « Clause 2035 08 (2008-05-12) Remplacements de personnes précises » dans les « 2035 (2016-04-04), Conditions générales – Grande complexité – Services »?

Réponse 004 :

La demande de supprimer la clause CCUA M3020T est rejetée.

Question n° 005

Référence

DDP partie 4 - 4.1.1.1 - M3

Question 005

Le Canada peut-il préciser les 25 catégories/spécialités ou indiquer la partie du document où se trouve cette information.

Réponse 005

Voir annexe D – Formulaire 3A.

Question n° 006

Référence

DDP

Question 006

Envisageriez-vous d'ajouter à la liste des agréments professionnels acceptables, le statut d'architecte agréé dans la province de l'Ontario?

Réponse 006

Oui. Voir modification 002.

Question n° 007**Référence**

DDP

Question 006

Nous réclamons respectueusement que le délai pour le dépôt des soumissions soit prolongé d'une semaine.

Réponse 006

La date de clôture du dépôt des soumissions est prolongée par les présentes jusqu'à 14 h, le 14 juin 2016.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DE LA DEMANDE RESTENT INCHANGÉES